



Biobanking

Les collections d'échantillons

Etat actuel en France et en
Europe

H&B Pharma-Biotech
consultants
H&B Pharma-Biotech
consultants

Qui et pourquoi

– Les collectionneurs

Les hôpitaux

Les CRB

Les Privés

– Dans quels buts

Suivi du patient

Cohortes,
épidémiologie

Recherche

Les types d'échantillons

- Liquides
 - Sérum
 - Plasma
 - Tumeurs (lymphoïdes, hématologiques...)
 - Sang du cordon
- Solides
 - Tissus tumoraux
 - Implants
- Acides Nucléiques

Les techniques de conservation

- Froid mécanique
 - 20°C
 - 80°C
- Azote liquide
- Lyophilisation
- Autres

L'automatisation du préanalytique

- Les automates de distribution
Fabricants d'instrumentation
Industrie du diagnostic
Robots
- Les supports
Microplaques
Tubes
Paillettes
Inclusions

Les logiciels

- LIMS
- Logiciels « maison »
- Logiciels de sérothèque
- Réseaux

Nationaux

Internationaux

La traçabilité

- Le code à barre
- Le Data Matrix (code 2D)
- La RFID

La réglementation

- Française
- Européenne
- Les règles d'éthique
- Les banques privées

Règlementation Européenne

- Le sang et ses dérivés sont actuellement réglementés par la directive 2001/83/CE, L 102/48 FR Journal officiel de l'Union européenne 7.4. la directive 2000/70/CE (1), la recommandation 98/463/ CE (2) et la directive 2002/98/CE (3).
- Les directives 2004/23 et 2006/17 CE, complètent celles-ci pour les tissus, les cellules souche, les transplantations de cellules et tissus et les dons d'organes

Le marché

- La génomique / protéomique
- Les cohortes d'études
- L'industrie pharmaceutique
- La médecine prédictive
- Les cellules souches

Conclusion

- Les enjeux
- L'harmonisation
- La position française dans l'UE
- Le futur, les développements